
Délibération du Bureau n° BUREAU – 2019/01/22-01

Séance du 22 JANVIER 2019

Objet : MODIFICATION DE LA CONVENTION POUR L'ACHAT DE FOURNITURES D'ÉNERGIE ET DE SERVICES ASSOCIÉS, ADHÉSION A CE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS SUBSÉQUENTS QUI EN DECOULENT

Nombre	de membres en exercice :	14
	de membres présents :	9
	de pouvoir(s) :	0
	de membres votants :	9
	votes pour :	9
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190122-BU2019_01_22-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 22 janvier à 10h00, les Membres du Bureau légalement convoqués le 11 janvier 2019, se sont réunis dans les locaux du SDE76, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Patrick CHAUVET, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Yvon PESQUET, Marcel VAUTIER, Daniel JOFFROY, Rémy TERNISIEN, Jérôme GRISEL et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian FAUQUET, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Gérard JOUAN et Daniel ROCHE.

Membres absents excusés avec pouvoir :

Assistaient également à la séance :

- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice Administrative et Financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur des Services Techniques du SDE76,
- Mme Anaïs COTRELLE, Chargée de communication du SDE76.

Délibération du Bureau n° BUREAU – 2019/01/22-01

OBJET : MODIFICATION DE LA CONVENTION POUR L'ACHAT DE FOURNITURES D'ÉNERGIE ET DE SERVICES ASSOCIÉS, ADHÉSION A CE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS SUBSÉQUENTS QUI EN DECOULENT

VU :

- La délibération n° 2018-10/18-14 du 18 octobre 2018 adoptant la convention de groupement pour l'achat de fournitures d'énergie et de services associés ;

CONSIDÉRANT :

- Qu'il convient de modifier à la marge sa rédaction pour y apporter les précisions suivantes :
 - Article 2 : réduction du périmètre au département de Seine-Maritime,
 - Article 3.1 : extension de la possibilité d'adhésion aux EPLE,
 - Article 4.5 : gratuité pour les EPLE.

PROPOSITION :

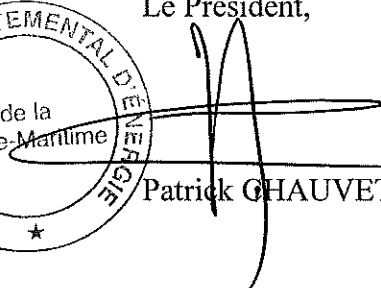
Le Président propose de modifier la convention et de l'adopter. Il donne lecture de cette dernière.

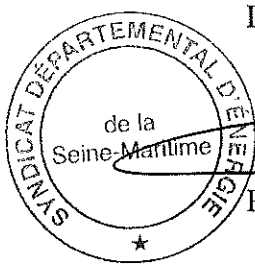
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Bureau :

- **ADOPTE** les modifications de la convention ci-annexée ;
- **AUTORISE** le Président à transmettre la convention modifiée à chaque adhérent comme stipulé au paragraphe 4.4 de celle-ci.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text "SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE" around the top edge and "de la Seine-Maritime" in the center. A small star is at the bottom.